

Bourges, le **- 8 NOV. 2023**

Objet : Contrat de ville – Appel à projets 2024

Un nouveau Contrat de Ville, Engagement Quartiers 2030, entrera en vigueur dans les prochains mois. Sans attendre la finalisation ce nouveau contrat, une continuité est organisée afin que des actions puissent être mises en place sur l'année 2024.

Le Contrat de ville constitue la feuille de route de la politique de la ville pour les quartiers prioritaires **Chancellerie/Gibjoncs/Moulon et Val d'Auron**.

En tant qu'acteurs de terrain, vos actions contribuent à cette politique publique et peuvent recevoir un soutien de la part des institutions engagées dans le Contrat de ville.

Elles doivent pour ce faire répondre aux objectifs déclinés au sein du Contrat de Ville. **Nous attirons votre attention sur les thématiques qui ne sont pas ou peu couvertes par les actions existantes, détaillées dans la notice annexée à la présente.**


Le guide joint détaille :

- les orientations de l'appel à projets 2024
- la procédure à suivre pour candidater
- les contacts utiles en cas de besoin d'accompagnement et les possibilités d'échanges sur rendez-vous.

Afin de faciliter la préparation de vos projets, notamment pour les éventuelles nouvelles actions, les services de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus et de la Ville de Bourges vous reçoivent et vous accompagnent sur RDV (voir chapitre « prendre RDV pour être accompagné »).


Les dossiers de demande de subvention sont à déposer sur la plateforme DAUPHIN (usager-dauphin.cget.gouv.fr) jusqu'au **22 décembre 2023**. En cas de renouvellement d'une action, il vous appartient, avant cette date, d'en réaliser le bilan provisoire, indispensable à l'instruction de la demande 2024.

Alix BARBOUX




Directrice départementale de
l'Emploi, du Travail, des
Solidarités et de la Protection
des Populations du Cher

Catherine PALLOT



Membre du Bureau
"Animation et cohésion
communautaire, Action sociale,
Politique de la Ville, Participation
citoyenne et Conseil de
développement"
Communauté d'agglomération
de Bourges Plus

Pierre-Henri JEANNIN



Maire-adjoint à la ville de
Bourges, délégué à la Vie
Associative, Jeunesse,
Politique de la Ville